

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7291313701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7291313701>

Cette annonce a été mise en ligne le **14 mai 2022** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Christophe DUCHENE, Notaire associé de la Société à Responsabilité Limitée dénommée « OFFICE NOTARIAL DU RALLIEMENT », dont le siège est à ANGERS (Maine-et-Loire), 16 rue des Deux Haies - Place du Ralliement, le 3 mai 2022 enregistré à ANGERS, le 5 mai 2022 référence 4904P01 2022 N 01143 a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée PICHARD IMMOBILIER, Société à responsabilité limitée dont le siège est à BEAUCOUZE (49070), 4 rue Joseph Fourier, identifiée au SIREN sous le numéro 428 747 026 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

A :

La Société dénommée LECLERC IMMOBILIER, Société anonyme à conseil d'administration dont le siège est à BEAUCOUZE (49070), 4 rue Joseph Fourier, identifiée au SIREN sous le numéro 911 474 047 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS

Désignation du fonds : d'agence immobilière sis à BEAUCOUZE (49070), 4 rue Joseph Fourier, lui appartenant, connu sous le nom commercial Carnot Immobilier, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de ANGERS sous le numéro 428 747 026.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TRENTE-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (35.500,00 EUR),
- au matériel pour QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS

(4.500,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

